

Les autres restrictions de la liberté religieuse

C'est la violence de la société contre les minorités religieuses, sur laquelle nous reviendrons plus loin, qui constitue la principale limitation de la liberté religieuse. Toutefois, la Commission signale la poursuite des persécutions de toutes sortes contre les Ahmadis : en 2017 un lieu de culte a été détruit sur instruction de la police car contrevenant à l'interdiction de tenter de faire passer les lieux de culte des Ahmadis pour des mosquées. Il s'ajoute aux 27 lieux de culte détruits, aux 21 incendiés, aux 17 occupés de force depuis l'ordonnance anti-Ahmadi de 1984. De plus, depuis cette date, les autorités ont interdit la construction de 17 nouveaux lieux de culte. En octobre 2017, deux Ahmadis ont été condamnés à mort pour blasphème et un troisième est mort en prison pendant sa détention provisoire. Leur crime : avoir déchiré des tracts hostiles à leur foi. De nombreux discours violemment anti-Ahmadi ont été prononcés par des hommes politiques connus demandant leur mise à mort pour apostasie ou des restrictions drastiques à leurs droits de citoyen. L'un d'eux a été donné à l'Assemblée nationale par le capitaine Safdar, député PLM (Nawaz) et gendre de l'ex premier ministre Nawaz Sharif. Il n'a suscité aucune contradiction. La Commission signale également que la conversion et le mariage forcés des jeunes filles hindoues, courants dans le Sind se fait avec la complicité active des autorités locales.

La liberté d'expression et d'information

Elle est réglementée au Pakistan par un organisme constitutionnellement établi, la « Pakistan Electronic Media Regulatory Authority », communément appelée PEMRA, créée en 2002 et chargée de faire respecter un certain nombre de principes comme le respect des croyances, la protection de l'intégrité nationale et de la sécurité du pays. Elle délivre les autorisations d'émettre des chaînes de télévision, elle peut les suspendre ou les annuler. Cette autorité a un pouvoir général de supervision des chaînes en interdisant des programmes ou la présence de certains commentateurs. La Commission consacre un long développement à son activité en 2017 en soulignant deux points : la PERMA fait preuve d'une grande indulgence envers les journalistes qui tiennent des discours de haine contre les minorités religieuses ou les partis et les hommes politiques accusés d'hostilité au sunnisme ou à l'idéologie du Pakistan, ne sanctionnant que rarement les diffamations dans lesquelles certains d'entre eux se spécialisent, en particulier en accusant les cibles de leur critique, de blasphème. En revanche, le PERMA poursuit avec vigueur les discours qu'il juge blasphématoires sur les chaînes et dans les réseaux sociaux et reste étrangement passif quand des autorités indéterminées (en fait les services secrets de l'armée) font suspendre certaines chaînes de télévision ou modifient leur zone de diffusion. Le PERMA, contrairement à son mandat constitutionnel, contribue à l'appauprissement du dialogue politique dans le pays.

La Commission s'inquiète également de l'application d'une loi de 2006, qui a été controversée dès son adoption, le « Prevention of Electronics Crimes Act » ou PECA qui définit très largement les crimes « électroniques » : elle interdit la critique en ligne du gouvernement, de l'armée, de la religion, des Cours de Justice et des autres institutions du pays. Cette loi a été utilisée en 2017 dans plusieurs dossiers dont celui dit des « Dawn Leaks » (la publication dans le journal le « Dawn » de confidences d'un membre du Conseil National de Sécurité faisant état de fortes divergences entre la partie civile et la partie militaire de ce conseil) pour mettre en accusation certains journalistes et blogueurs connus.

La Liberté de presse

Tout est fait pour dissuader la presse de mettre en cause « l'idéologie du Pakistan » dans ses composantes politiques (hostilité à l'Inde, méfiance envers l'Occident et exaltation du rôle de l'armée dans l'histoire, très revisitée, du pays) et religieuse (primauté de l'islam sunnite, solidarité avec l'ensemble du monde musulman).

Une des méthodes employées pour faire « réfléchir » les journalistes est la pratique des disparitions forcées, sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Dans les cas les plus fréquents, le journaliste enlevé, par des inconnus, retrouve assez rapidement la liberté. Mais, dans quelques cas, c'est un cadavre qui est rendu. À cela s'ajoutent les attentats contre les journalistes ou les attaques contre les locaux des groupes de presse qui déplaisent. En 2007, six journalistes ont été assassinés, six ont survécu aux attaques de leurs assaillants et cinq ont été arrêtés sous différents prétextes et mis en détention provisoire. La Pakistan Press Foundation estime que, depuis 2002, 73 attentats ont été perpétrés contre des journalistes. Certes, les talibans et les autres groupes terroristes sont responsables de certains d'entre eux, qu'ils revendiquent souvent. Mais, par exemple, l'attaque en plein jour, le 27 octobre 2017, de Ahmed Nooorani, un journaliste politique du journal The News connu pour ses positions critiques sur l'action de services secrets, par six assaillants arrivés en moto sans plaques d'immatriculation et équipés de barre de fer, est « signée ». Bien entendu, à ce jour, les assaillants n'ont pas été retrouvés. Ces méthodes expliquent largement pourquoi certains sujets ne sont pas abordés par la presse pakistanaise ou alors avec une extrême prudence.

La liberté d'association

Trois points sont soulignés par la Commission : premièrement, la campagne contre les organisations internationales non gouvernementales (ONG) initiée par le ministère de l'Intérieur se poursuit. Elle a conduit au départ du Pakistan, en 2017, de 44 ONG dont l'« Open Society Foundation » et Action Aid. À la fin de l'année, le réenregistrement de 72 ONG était encore en discussion. Deuxièmement, la création de syndicats pour les étudiants est toujours interdite, malgré une résolution en leur faveur votée au Sénat. Les organisations politico-religieuses ont ainsi le champ libre dans les campus. Enfin, les droits sociaux des travailleurs sont très limités : le droit de constituer des syndicats est refusé aux militaires, aux policiers, à tous les fonctionnaires civils, aux travailleurs des usines d'armement, au personnel des hôpitaux et des autres établissements charitables et aux responsables du management des entreprises. De plus, le personnel domestique, très nombreux au Pakistan, et les travailleurs agricoles ne disposent d'aucun droits sociaux. Plus largement, du fait de la prévalence de l'économie informelle dans le pays, seul 1 % des salariés seraient couverts par des droits sociaux.

Les dérives de l'armée, de la police et la justice

La Commission relève, parmi les principales infractions contre les droits de l'Homme, la prolongation en janvier 2017, pour deux ans, des cours militaires spéciales qui jugent les terroristes coupables de crime de sang. Ces cours militaires dérogent à tous les principes généraux du droit : juges uniquement militaires, audiences tenues en secret, avocats désignés d'office, possibilités d'appel extrêmement limitées, décision finale du chef de l'armée. Depuis leur création, ces cours ont prononcé 247 condamnations dont 161 à mort. 56 personnes ont d'ores et déjà été exécutées.

À cette occasion, la Commission rappelle son hostilité de principe à la peine de mort. Depuis la levée sur le moratoire sur les exécutions capitales, en décembre 2014, le Pakistan a exécuté 489 prisonniers dont 44 depuis le début de l'année 2017. 8 200 prisonniers sont des condamnés à mort dont 253 ont été ainsi sanctionnés pendant l'année 2017. Le Pakistan fait partie, avec l'Iran et l'Arabie saoudite, des trois pays qui procèdent au plus grand nombre d'exécutions capitales dans le monde.

Dans le même ordre d'idées, la Commission relève le nombre élevé de suspects qui perdent la vie dans ce qu'on appelle au Pakistan les « police encounters » c'est-à-dire des affrontements armés entre des suspects et la police : 495 morts dans l'année 2017. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de meurtres extra-judiciaires organisés par la police. Certains hauts responsables de la police se flattent presque ouvertement d'être des spécialistes en « encounters ». En 2018, donc en dehors du champ du rapport de la Commission, un de ces affrontements a, d'ailleurs, généré une véritable crise politique (affaire Rao Anwar/Naqueebullah).

Autre comportement illégal des autorités, les disparitions forcées. Les services secrets de l'armée (Inter Service Intelligence ou ISI) sont accusés, non sans de bonnes raisons, d'en être les principaux responsables. Ces disparitions qui, dans de nombreux cas, se terminent par la découverte des corps torturés des disparus sur le bord des routes, se pratiquaient depuis de nombreuses années au Baloutchistan et dans les FATA (Federally Administrated Tribal Areas, territoires situés à la frontière l'Afghanistan). Mais, elles ont été étendues, pour la première fois en 2017, au Panjab et au Sind. Les 12 personnes disparues dans ces deux provinces appartenaient toutes à la mouvance pacifiste et libérale du pays. Quatre d'entre elles ont été libérées. Le sort des autres est toujours inconnu. Le gouvernement a créé en 2011 une commission d'enquête chargée de recevoir les plaintes des familles des disparus et de retrouver leurs traces. Depuis sa création, la commission a reçu 4608 dossiers et aurait dû obtenir la libération ou l'inculpation légale de 3079 disparus, mais 1532 cas n'ont pas été éclaircis. En 2017, la commission a reçu 868 dossiers et a pu en résoudre 555. À noter que, pour les cas traités, la commission n'a jamais donné d'information sur les auteurs des enlèvements ni sur les lieux de leur détention. Les victimes libérées restent silencieuses et aucune procédure d'inculpation n'a été lancée contre les auteurs des enlèvements et les organisateurs de leur détention. Les défenseurs des droits de l'Homme au Pakistan jugent ces chiffres inférieurs à la réalité, surtout en ce qui concerne les disparitions au Baloutchistan. Très liée à la question des disparitions, l'existence, autorisée par la loi (Actions in Aid of Civil Power Regulation 2011), de centres secrets d'internement dans les FATA ou les PATA (Provincially Administrated Tribal Areas, différents territoires à statut dérogatoire dans les provinces du Khyber Pakhtunkhwa, du Baloutchistan et même du Panjab) où l'armée peut détenir sans en rendre compte à personne et tout le temps qu'elle juge nécessaire tout supposé terroriste, pose problème. Ces centres sont, selon toute probabilité, le lieu de détention des disparus. Aucune information n'est disponible sur le nombre de personnes ainsi détenues. Le Conseil des Droits de l'Homme, dont le Pakistan est maintenant membre, a, à plusieurs reprises, condamné cette législation.

Depuis sa création, la commission a reçu 4608 dossiers et aurait dû obtenir la libération ou l'inculpation légale de 3079 disparus, mais 1532 cas n'ont pas été éclaircis.

Bien que le Pakistan a ratifié la Convention internationale contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains et dégradants, la torture est largement pratiquée dans les postes de police et les prisons. D'ailleurs, le Pakistan n'a pas voté de loi transposant dans le droit interne les dispositions de la Convention. La Commission a pu documenter 46 cas de torture dont 32 ayant conduit à la mort de la personne torturée pendant l'année 2017 mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. Le gouvernement du Panjab a fourni des chiffres très complets sur les sanctions prises contre les policiers pour des agissements inappropriés pour l'année 2016 : plus de 62 000 policiers auraient été sanctionnés. 7 cas de torture et 471 morts suspectes en prison ont été relevés.

La Commission fournit également de nombreuses informations sur l'état des prisons et les dysfonctionnement de la justice, qui, sans être des violations des droits de l'Homme proprement dites, contribuent au large discrédit dont souffrent la Justice et la police. Ces dysfonctionnements ont déjà fait l'objet d'une [précédente chronique](#).

Les violences entre les citoyens

Si de nombreuses lois et de nombreuses pratiques politiques limitent les libertés des citoyens, c'est fondamentalement les violences entre les citoyens qui ont le plus fort impact sur leurs vies. Le rapport de la Commission donne de nombreuses informations sur les violences des groupes terroristes, les violences contre les minorités religieuses, celles faites aux femmes et aux enfants et le climat général d'intolérance qui règne dans la société.

Les violences terroristes

Les victimes des attaques terroristes en 2017 se sont élevées à 4 131 soit 2 057 morts et 2 074 blessés. En 2016, il y avait eu 2 613 morts et 4 675 en 2015. Il y a bien une diminution assez nette des victimes du terrorisme. Mais il faut distinguer selon les cibles les auteurs d'attentats. Il est indéniable que les attentats des talibans pakistanais contre les installations militaires semblent avoir cessé en 2017, même si on relève trois attentats ayant visé des militaires en patrouille ou à la frontière du pays (une dizaine de morts). L'armée a repris le contrôle des FATA, y compris le Waziristan, et si des poches de résistance subsistent, l'autorité de l'État a été rétablie.

En revanche les attaques contre les forces de police et les cibles civiles restent nombreuses. La Commission relève une douzaine d'attentats qui auraient fait au moins 155 victimes. Les plus nombreux ont eu lieu au Baloutchistan. Il est difficile de répartir les responsabilités de ces attentats entre les talibans et les mouvements indépendantistes baloutches.

Les attentats contre des cibles politiques et civiles continuent : un attentat contre l'Assemblée du Panjab, le 13 février 2018, a causé 14 morts et a été revendiqué par le Jamat-Al-Ahrar, lié aux talibans. Un attentat à Mastung, le 12 mai 2018 au Baloutchistan visant le vice-président du Sénat, qui en est sorti indemne, a causé 28 morts et a été revendiqué par l'État islamique. À signaler également à Lahore en juillet 2017, une explosion dans un marché qui aurait causé 26 morts et un attentat suicide à Peshawar en décembre 2017, contre le l'Institut de formation agricole dont le bilan s'élève à 9 morts et 37 blessés.

En 2017, les attentats attribuables aux groupes sectaires, interdits maintenant au Pakistan, seraient croissants. Les plus sanglants ont visé les lieux de culte soufi et les chiites. Ainsi, deux sanctuaires célèbres ont été ciblés : le 16 février 2017, un attentat suicide a frappé le mausolée de Lal Shabhz Qalandar à Sehwan dans le Sind. Il a causé 88 morts et 300 blessés. Le 5 octobre, le sanctuaire de Fatehpur à Jhal Magsi (Baloutchistan) a subi le même type d'attaque : 20 morts et 33 blessés.

En 2017, La Commission relève également dix attentats contre les chiites qui auraient fait 114 morts et 308 blessés. Les plus sanglants ont eu lieu à Parachinar dans l'agence de Kurram (FATA), l'un le trois mars, dans un lieu de rassemblement religieux chiite (un imambargha), qui a causé 25 morts et l'autre le 24 juin dans un marché fréquenté par les chiites qui a causé 67 morts. Au Baloutchistan, une quinzaine de victimes d'attentats individuels contre des Hazaras, a été recensée. Les Hazaras sont une population d'origine afghane et de confession chiite qui vit au Baloutchistan et qui est une victime régulière des extrémistes sunnites (le Lashkar i Jhangwi). On note enfin un attentat contre une église chrétienne à Quetta, le 15 avril 2018, qui a fait deux morts. Elle avait été précédée de quelques jours par un attentat ciblé contre un groupe de Chrétiens qui avait fait quatre morts.

Les violences contre les minorités

La première question qui se pose est celle de la définition de la notion de minorité, qui est importante au Pakistan puisque les minorités ont un statut constitutionnel spécifique : les plus hautes fonctions de l'État (Président de la République et Premier ministre) leur sont interdites et, s'ils disposent du droit de vote dans toutes les élections au suffrage universel au même titre que les autres citoyens, ils bénéficient d'une représentation spécifique au sein de l'Assemblée nationale, du Sénat et des Assemblées provinciales. La réponse est sans équivoque : les minorités sont exclusivement religieuses, elles regroupent les citoyens qui ne sont pas musulmans, ce qui pose deux problèmes. D'abord celui des Ahmadis, qui se considèrent musulmans mais ont été définis comme non-musulmans par la Constitution elle-même ; ensuite celui des chiites, qui sont également des musulmans, mais qui subissent des violences semblables à celle des non-musulmans, en particulier pour les Hazaras chiites originaires d'Afghanistan et d'origine mongole. Ahmadis et Hazaras sont les deux communautés les plus maltraitées du pays. La deuxième question est celle de la taille des minorités. La Commission souligne ce problème : les chiffres officiels sont tirés du recensement de 1998 et sous-évaluent manifestement la réalité. Les chiffres du recensement de 2017 sur les minorités religieuses n'ont pas encore été publiés. Ce retard alimente de nombreuses spéculations.

Tout au long de cette note, des exemples de mauvais traitements infligés aux membres des minorités ont été décrits. On n'en fera ici qu'une brève synthèse pour les trois principales minorités. Les hindous constituent la première minorité du Pakistan, représentant officiellement 1,4 million de personnes (chiffre de 2012), mais dont le nombre réel est évalué à environ 7 millions. Leur principal problème est ce qu'ils estiment être des enlèvements suivis de conversions forcées à l'islam, de jeunes filles hindoues souvent de basse caste qui sont contraintes au mariage. La justice a été saisie de deux cas en 2017. Elle a conclu que les conversions avaient été volontaires. Le chiffre de 1 000 enlèvements par an, suivis de conversions et de mariages de jeunes filles hindoues ou chrétiennes, souvent très jeunes, est cité par la Commission. L'Assemblée provinciale du Sind a passé l'an dernier une loi pour mettre un terme à ces pratiques. Entre autres dispositions, elle fixait à 18 ans l'âge minimum pour se convertir à l'islam. Les protestations furieuses des milieux religieux ont conduit le gouverneur du Sind à demander une deuxième lecture de cette loi, qui semble avoir été aujourd'hui abandonnée.

Observatoire pharos

c/o ACTED : 33 rue Godot de Mauroy

75009 Paris, FRANCE

contact@observatoirepharos.com

www.observatoirepharos.com

Les chrétiens comptent officiellement 1,27 million de personnes. Les responsables chrétiens évaluent ce nombre beaucoup plus élevé, supérieur à cinq millions. Voici la description de la situation des chrétiens dans le rapport de la Commission : « Les chrétiens sont des cibles pour des meurtres, des attaques à la bombe, pour l'enlèvement de femmes, des viols, des conversions forcées, l'éviction de leur maison voire de leur pays. De fausses accusations de blasphème sont régulièrement utilisées pour terroriser les chrétiens ». La Commission illustre ce propos par de nombreux exemples : deux lieux de culte détruits en avril et en décembre 2017, éviction des chrétiens d'un village du Punjab (avril) et d'un quartier de Faisalabad (également en avril), une condamnation à mort pour blasphème (en septembre), un procès en cours pour blasphème, et des violences contre des chrétiens ayant conduit à au moins deux morts.

Les ahmadis sont officiellement évalués à 125 000 personnes. On peut qualifier cette évaluation de grotesque, les ahmadis s'estimant, eux, à environ quatre millions de personnes. La Commission décrit ainsi leur situation : « Les ahmadis font face à la pire intolérance au Pakistan et leur persécution semble avoir le soutien des autorités officielles ». Nous avons déjà décrit les persécutions qu'ils subissent du fait de l'Etat, il faut ajouter qu'ils sont la cible d'attaques individuelles : quatre attaques mortelles entre mars et mai 2017. De plus, un ahmadi a été condamné à mort pour blasphème le 11 octobre. Son coaccusé a été tué par la police alors qu'il était en détention provisoire. Signalons également que les magasins ahmadis sont boycottés et de nombreux magasins à Lahore mettent une pancarte pour interdire l'entrée aux ahmadis. Enfin, les campagnes anti-ahmadies, souvent initiées par les clercs de la mouvance barevi, atteignent une virulence rarement égalée.

La situation des femmes

La Constitution pakistanaise dans ses articles 25, 27, 35 et 37 garantit l'égalité des hommes et des femmes et prohibe toute discrimination fondée sur le sexe. On en est encore très loin. Les femmes sont victimes de discriminations et de violences ciblées. Cependant, depuis deux ou trois ans, l'Assemblée nationale et les assemblées provinciales ont pris quelques mesures qui tentent de redresser la situation. Nous verrons d'abord le rang du Pakistan en ce qui concerne la parité hommes/femmes, puis les violences faites aux femmes et enfin les évolutions législatives.

Pour la parité des sexes, la Commission se réfère au « Rapport mondial sur la différence entre les sexes 2017 » (Global Gender Gap Report) publié par le Forum économique mondial qui donne une image très critique sur la situation du Pakistan. Ce pays est classé 143^{ème} sur 144 pays ne laissant que le Yémen derrière lui. Quatre mesures sont utilisées pour définir l'indice global : participation à l'économie et opportunités offertes, niveau d'instruction, survie et santé et émancipation politique. L'émancipation politique est la seule de ces mesures qui place le Pakistan à un niveau presque correct (93^{ème} rang sur 144). Dans les trois autres mesures, il est situé entre le 140 et le 143^{ème} rang mondial. Plus spécifiquement, les femmes sont soumises à des violences sociales considérables.

Les crimes contre les femmes

Il est très difficile de connaître les chiffres réels des violences faites aux femmes. La Commission rapporte les chiffres officiels qui comptabilisent les plaintes reçues par la police et les autres autorités chargées de l'exécution de la loi. Voici ces chiffres pour l'année 2017 :

- Meurtres d'honneur : 309
- Viols : 3 238
- Viols en réunion : 257
- Incestes : 14
- Violence domestique : sous cette dénomination, trois types de crimes sont rapportés : meurtres 1 266, coups et blessures 694 et autres violences 533
- Jet d'acide : 18
- Brûlures causées par les fours de cuisine : 4
- *Vanni et Swara* : ces termes désignent les coutumes qui permettent de régler les disputes entre clans ou entre familles par l'échange de femmes ou le mariage d'enfants. Ce sont les conseils d'anciens (jirga ou penchayat) qui prennent ces mesures : 15
- Harcèlement sexuel au travail : 21
- Autres formes de harcèlement : 37
- Autres formes de violence contre les femmes 4146.

De toute évidence, ces chiffres, fondés sur le dépôt de plaintes, sont très inférieurs à la réalité. Des enquêtes approfondies par district donnent des résultats très différents. Par exemple, une enquête dans le district of Malakand (PK, environ 750 000 habitants) a documenté 22 meurtres d'honneur, 22 soit-disant suicides et 5 meurtres de femmes en 2017. Enfin, les évolutions législatives témoignent d'un début de prise de conscience de la situation.

Une des discriminations les plus communes, dont souffrent les femmes est leur difficulté spécifique à exercer leur droit de vote. Tout d'abord, plus de 12 millions de femmes ne sont pas inscrites sur les listes électorales. Ensuite, dans certaines régions du pays, les partis politiques s'entendent pour empêcher les femmes de voter. Le législateur a essayé de lutter contre ces pratiques. Ainsi, l' « Election Act 2017 » prévoit spécifiquement que l'élection sera annulée dans une circonscription si le vote des femmes y est inférieur à 10 % de la population féminine inscrite sur les listes électorales de la circonscription. Encore faut-il que la loi soit appliquée. Or, à peine votée, la loi a été violée dans deux élections partielles dans le KP. Les différents candidats, tous masculins évidemment, étaient tombés d'accord, comme de coutume, pour écarter les femmes des bureaux du vote, avec le plein appui des partis politiques auquel ils appartenaient. L'annulation des résultats, qui aurait dû s'ensuivre, a donné lieu à un imbroglio juridique et la décision définitive d'annulation n'est toujours pas prise.

S'agissant de la protection des femmes, des lois contre les violences domestiques ont été votées dans le Panjab, le Sind et le Baloutchistan mais pas dans le Khyber Pakhtunkhwa ni dans les FATA. Or, ce sont dans ces régions que les coutumes les plus extrêmes sévissent contre les femmes, en particulier les *vanni et swara*, les meurtres d'honneur et la disqualification des femmes aux élections. Au Panjab, la loi a prévu la création d'une administration chargée de lutter contre les violences (Panjab Women Protection Authority). Des centres locaux contre les violences faites aux femmes sont en cours de création et le premier a ouvert à Multan. Dans le Sind, une commission sur le statut des femmes a été créée. Elle est très active et constitue un progrès réel. En revanche, un projet de loi sur les violences domestiques qui couvrirait l'ensemble du pays, présenté à l'Assemblée Nationale, a été repoussé *sine die* sous la pression des mouvements religieux.

La Commission regrette que la proposition de loi qui visait à fixer le même âge minimum du mariage de 18 ans pour les garçons et pour les filles, alors qu'aujourd'hui l'âge minimum pour les filles est fixé à 16 ans, ait été ajournée par l'Assemblée nationale, du fait de l'opposition des milieux religieux, qui se sont appuyés sur un avis négatif donné par le Conseil de l'Idéologie Islamique.

Enfin, la Commission s'interroge sur la loi portant sur le règlement alternatif des disputes (Bill for Alternate Dispute Resolution Act) dont le but principal est de faciliter les procédures de médiation afin de remédier à l'extrême lenteur de la justice. Il semble que cette loi confortera le rôle des jirgahs et des panchayats pour le règlement des disputes les moins graves. Mais ces organismes traditionnels, bien évidemment exclusivement masculins et dont les membres sont choisis du fait de leur position sociale et de leur âge sont extrêmement conservateurs. Les défenseurs des droits des femmes ont cherché à obtenir qu'ils ne soient pas compétents en matière de droit des familles, sans succès.

La Commission insiste également sur les quelques progrès relatifs aux transgenres. Ils sont maintenant reconnus en tant que tels et peuvent obtenir des documents d'identité. Des mesures de protection ont été prévues par des dispositions à l'échelon provincial. Ils n'en continuent pas moins de subir des discriminations multiples et les actes de violence contre eux restent fréquents.

Violences contre les enfants

Les enfants au Pakistan sont les premières victimes de la pauvreté de la population, de la grave insuffisance des systèmes de santé et d'un système d'éducation qui laisse sur le bord du chemin des millions d'enfants ([voir la chronique sur le système scolaire](#)). Deux chiffres illustrent cette situation : le Pakistan totalise 10 % des enfants mort-nés dans le monde et plus de 11 millions d'enfants ne sont pas intégrés dans la scolarité minimum supposée obligatoire. À signaler également qu'environ 60 millions d'enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, ce qui constituera un sérieux handicap pour le reste de leur vie. Dans ce domaine comme dans celui de la protection des femmes, le Pakistan est mal positionné dans les classements internationaux. Dans son rapport « Enfances volées (Stolen children) 2017, l'ONG « Save the Children » place le Pakistan à la 148^{ème} place sur 172 pays en termes de santé, d'éducation et de protection des enfants. Enfin et surtout, ils font l'objet d'une violence spécifique. En 2017, 750 cas de violence contre les enfants ont été enregistrés, en augmentation de plus 30 % par rapport à 2016.

Parmi ces violences, les abus sexuels tiennent une grande place. Une ONG locale, Sahil, a publié en 2017 un rapport intitulé « Cruel numbers, 2016 » estimant que 4 136 enfants avaient subi des violences sexuelles en 2016 et plus de 1500 pendant les six premiers mois de 2017. Beaucoup de ces abus prennent place dans les madrassas. Une enquête de l'Associated Press of Pakistan a documenté 359 cas de violences sexuelles dans les madrassas depuis 10 ans dont dix cas dans les six premiers mois de l'année 2017, mais tous les experts considèrent ces chiffres comme sous-évalués.

Les châtiments corporels dans les écoles sont également extrêmement fréquents. Il n'y a pas de statistiques sur la question, mais certains dossiers sont trop graves pour rester entre les murs de l'école, comme par exemple ce garçon de 17 ans qui a été battu à mort par ses camarades de classe parce qu'il était chrétien (à Vehari dans le Punjab le 27 août 2017), cet enfant de 11 ans qui a perdu la vie sous les tortures de son professeur (Gilgit en Juin 2017), ou encore cette jeune fille d'une douzaine d'années jetée du toit de l'école pour avoir refusé de participer au nettoyage de sa classe (Shadara à côté de Lahore). La Commission a documenté 92 cas de châtiments corporels, chiffre sans nul doute très inférieur aux chiffres réels.

La Commission se penche également sur le travail des enfants. Ils sont les premières victimes de la persistance de ce qu'on appelle « l'esclavage moderne ». Selon le « Global Slavery Index 2016 », 2,1 millions de personnes seraient des « esclaves modernes » au Pakistan, la troisième population au monde derrière l'Inde et la Chine. La Commission insiste sur les traitements infligés aux enfants travaillant comme domestiques dans les familles pakistanaises, en documentant deux cas particulièrement choquants. On constate cependant quelques progrès législatifs : la Commission Nationale sur le Droit des Enfants a été, enfin, créée par la loi. Le Pakistan a ratifié plusieurs protocoles additionnels de la convention internationale sur le droit des enfants, dont il était déjà signataire : les protocoles contre la vente des enfants, contre la prostitution enfantine et la pornographie enfantine, pourraient enfin être effectivement appliqués grâce à cette Commission.

Le climat général de violence et d'intolérance dans la société

Ce climat de violence peut être illustré par trois exemples que développe la Commission :

Premièrement, en mars 2017, de nombreuses manifestations ont été organisées pour commémorer la mort de Mumtaz Qadri, l'assassin, pour cause de supposé blasphème, de l'ancien gouverneur du Panjab, Shabaz Tasseer. Mumtaz Qadri est considéré comme un héros de l'islam et son tombeau est devenu un lieu de pèlerinage.

Autre exemple, le 13 avril 2017, un étudiant de l'Université Abdul Wali Khan de Mardan, Mashal Khan, a été tué dans des conditions atroces par ses camarades avec la complicité d'une partie de l'administration de l'Université. Son seul crime : avoir développé un discours très à gauche de l'échiquier politique pakistanais et très critique sur l'organisation de l'université. Certains de ses camarades ont assimilé ces propos à des blasphèmes, ce qui leur a paru une raison suffisante pour le tuer.

Enfin, en novembre 2017, de grandes manifestations se sont tenues dans tout le pays, et en particulier à Faizabad, le principal nœud de communication entre Islamabad et Rawalpindi, sous prétexte de la modification du texte du serment que doivent prononcer les candidats aux élections parlementaires. Elles ont causé plus d'une dizaine de morts et ont témoigné d'une violence verbale inégalée contre le gouvernement et contre tous ceux qui sont supposés ne pas reconnaître la finalité de la prophétie de Mohammed. Ces manifestations ont bloqué pendant 23 jours le trafic entre Islamabad et Rawalpindi. Les manifestants ont reçu l'appui discret de l'armée et l'affaire s'est terminée par une capitulation complète du gouvernement.

Ces trois cas ont été largement traités dans la presse, ce qui explique leur notoriété, mais les témoignages d'intolérance et de haine se retrouvent partout : dans les écoles, dans les universités, sur les réseaux sociaux, dans les multiples chaînes de télévision, dans les mosquées, dans les journaux en langues locales. La Commission ne peut que se désoler que la défense des droits de l'homme ne mobilise qu'un nombre faible et décroissant de militants.

O. Louis